

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2024**

Le 17 janvier deux mil vingt-quatre à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le onze janvier 2024, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Etaient présents** : 10

LEFEUVRE Régis, ADAM Sophie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, JUDON Patrice, LOINARD Mickaël, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

**Absent(s) excusé(s)** : 4

- ADAM Mathilde.
- GUILLOIS Isabelle.
- DUCHENE Lucie.
- LEGUEDE Nathalie.

**Pouvoirs** : 2

- ADAM Mathilde : donne pouvoir à FOURNIER Pascal.
- GUILLOIS Isabelle : donne pouvoir à DURAND Michel.

**Secrétaire de séance** : PERDREAU Ludovic

\*\*\*\*\*

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2023**

DEL 2024-001

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2023.**

Enregistrée en Préf le 24 JAN. 2024

publiée le 24 JAN. 2024

**1) Autorisation de mandatement avant le budget primitif 2024**

DEL 2024-002

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1612-1 du CGT permettant au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le montant total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 s'élève à 2 101 159.85 €,

CONSIDÉRANT que le plafond des dépenses qui pourraient être engagées, liquidées, et mandatées avant le vote du budget 2024 s'élève à 525 289.96 €,

**Décision :****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote dont les résultats sont les suivants :**Votants : 12Abstentions : 0Pour : 12Contre : 0**- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 suivant le détail ci-dessous :**

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
176 – Terrains des sports	21538	Autres réseaux	30 000.00 €
142 – Matériels	2188	Autres immobilisations Corporelles	10 000.00 €
172 – Voirie	2151	Réseaux de voirie	10 000.00 €

Enregistrée en Préf le

24 JAN, 2024

publiée

24 JAN, 2024

**2) Revalorisation des droits de place et droits de voirie sur le domaine public**

DEL 2024-003

Mise à jour des tarifs concernant les montants de la redevance suite à l'occupation du domaine public de la commune.

Les tarifs prennent effet à partir de la date de la présente.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Marché - Primeurs - Maraîchers - Producteurs - Fleurs - Sapins Déballeurs et Marchands Forains avec étalages marchandises/ Marchands ambulants, Etalages Camionnettes pizza, sandwichs, kebab, frites, galettes, crêpes, saucisses...	
➤ <b><u>Sans électricité</u></b> : L'emplacement 5 ml, Abonnement annuel (proratisé si abonnement en cours d'année)	54,65 €
➤ <b><u>Avec électricité</u></b> : L'emplacement 5 ml, Abonnement annuel (proratisé si abonnement en cours d'année)	110 €
➤ 1 stand ponctuel (marchands Occasionnels passagers) de 5 ml, par jour	11,00 €
➤ Le ml supplémentaire, par jour	11,00 €
Camions Outillage, Vaisselle, Blanc, Matelas, Produits divers...	
➤ 1 expo-vente ponctuelle, par jour	32,60 €
➤ Camions pédagogiques, services publics, don du sang..	<b>gratuit</b>
Commerces de Vaiges : occasionnel	
➤ Terrasses de cafés, restaurants, ➤ Occupation espace public devant magasin. <i>(sous réserve d'une Autorisation Occupation Domaine Public Communal)</i>	<b>gratuit</b>
Branchement électrique seul	
➤ Branchements sur compteur municipal d'électricité (par jour) ( <i>Utilisateurs occasionnels</i> )	5,50 €
➤ Forains ou assimilés ( <i>sous réserve d'une Autorisation Occupation Domaine Public Communal</i> )	<b>gratuit</b>
Installations et/ou distributeurs automatiques (sous convention)	
➤ Forfait annuel	20 €

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les nouveaux tarifs (prise d'effet ce jour) concernant l'occupation du domaine public.

Enregistrée en Préf le

24 JAN, 2024

publiée

24 JAN, 2024

### **3) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 142 pour immeuble sis 14 Place des Roseaux**

DEL 2024-004

Monsieur le Maire expose :

« Le **4 janvier 2024**, Maître LAFoux Claire Notaire, à Meslay-du- Maine, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant un ensemble immobilier sis au **14 place des Roseaux**, et cadastré **ZK 261**, (immeuble bâti et terrain) ;

**Considérant** la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf pour les zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

**Considérant** la délibération n° 2020-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

**Considérant** que la présente DIA est supérieure à 76 000 €, Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

#### **Décision :**

**Madame ADAM Sophie ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote dont les résultats sont :**

Votants : 11

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

#### **DECIDE**

- De ne pas exercer son droit de préemption.

Enregistrée en Préf le **24 JAN. 2024**

publiée **24 JAN. 2024**

### **4) Energies Renouvelables**

DEL 2024-005

Chaque commune a été invitée par la Préfecture à définir sur son territoire des zones d'accélération des énergies renouvelables, conformément à la loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé lors la séance du 21 décembre 2023, doit aujourd'hui acter les différentes propositions des zones d'accélération des énergies renouvelables de sa commune.

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** les zones suivantes, à savoir :

Les parkings : Carrefour, Mairie, Boulodrome, Salle Polyvalente, Terrain de foot, Plan d'eau.

Les toits des bâtiments communaux : Salle Polyvalente, Salle La Passerelle, Eglise, Pôle Enfance, Restauration scolaire, Club House du terrain de foot.

Le bassin d'orage, rue des genêts.

Enregistrée en Préf le 24 JAN. 2024

publiée 24 JAN. 2024

## **5) Primes Energies renouvelables 2024**

DEL 2024 - 006

Suite à la délibération du 28 septembre 2006, relative à l'instauration d'une prime incitative « Energies Renouvelables », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de prime déposées en Mairie durant l'année 2023, liste annexée à la délibération.

**Décision :**

Vu la délibération n° 2013-01-31-10 adoptant la fiche technique relative à la Prime « Energies Renouvelables »,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCORDE** la prime « Energies renouvelables 2024 » aux personnes listées ci-dessus, conforme à la fiche technique.

**INSCRIT** les crédits nécessaires (16X300€) = 4800€ au budget investissement 2024.

**AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est rappelé que la délibération n° 17 en date du 31 mai 2007 a fixé 3 ans la durée d'amortissement de cette prime. Pour la présente décision, les conditions d'amortissement sont donc les suivantes :

Objet : Prime Energies renouvelables 2024

Montant à amortir : 4800 €

Durée d'amortissement : 3 ans, à compter de l'année N+1 (N = année versement prime)

Soit un montant annuel de **1600 €** à inscrire au Budget Général, sur les 3 exercices suivant année N (2024)

Enregistrée en Préf le 24 JAN. 2024

publiée 24 JAN. 2024

## **6) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024**

DEL 2024 - 007

Monsieur Michel DURAND rend compte de l'examen de la liste des demandes et présente la liste des propositions de subventions

### **Décision :**

En ce qui concerne :

- 1) la demande de subvention exceptionnelle de l'OMS (Office Municipal des Sports), concernant le terrain d'agrément :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote dont les résultats sont :**

Votants : 12

Abstentions : 4

Pour : 6

Contre : 2

**Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf en cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante (article L.2121-20 du CGCT).**

Monsieur Le Maire décide d'**ACCORDER** cette subvention exceptionnelle auprès de l'OMS, intégrée au tableau ci-après.

- 2) Les autres demandes de subventions :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE et APPROUVE** les subventions 2024 comme suit :

*Il est précisé que toute association doit produire un bilan financier détaillé des dépenses et recettes lors de la demande de subvention.*

Enregistrée en Préf le **24 JAN. 2024**

publiée **24 JAN. 2024**

<b>SUBVENTIONS 2024</b>		
<b>Réf Tiers</b>	<b>désignations</b>	<b>Montant Voté 2024</b>
42150	OMS -OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	10 422,00 €
42151	COMITE DES FETES - VIE ASSOCIATIVE	2 500,00 €
04172	THEATRE DE VAIGES	410,00 €
02173	COMITE JUMELAGE ERVE CHARNIE	500,00 €
42179	CLUB DE LOISIRS DES AINES	500,00 €
42152	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS APG AFN	200,00 €
42556	GROUP COMMUNAL DEFENSE CONTRE NUISIBLES	170,00 €
24451	L'ORIOLET /Concert	1 000,00 €
42168	APE ECOLE EUGENE HAIRY PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE PUBLIQUE = Vote/ Elève Montant Subventions 2024 : Base = 24 € x 103 élèves rentrée Sept 2023 (N-1)	2 472,00 €
42168	APE ECOLE EUGENE HARY VIE ASSOCIATIVE = Vote / Elève Montant Subventions 2024 : Base 3 € x 103 élèves rentrée Sept 2023 (N-1)	309,00 €
42153	APEL ECOLE ST JOSEPH PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE PRIVEE = Vote/Elève Montant Subventions 2024 : Base = 24 € x 42 Enfants de Vaiges rentrée Sept 2023 (N-1)	1 008,00 €
42153	APEL ECOLE ST JOSEPH VIE ASSOCIATIVE = Vote / Elève Montant Subventions 2024 : Base = 3 € x 67 élèves rentrée Sept 2023 (N-1)	201,00 €
42153	APEL ST JOSEPH /SUBVENTION ARBRE DE NOEL Base = 12 € x 42 Enfants de Vaiges rentrée Sept 2023 (N-1)	504,00 €
42153	Pour E. HAIRY sur factures /ARBRE DE NOEL Base = 12 € x 103 élèves rentrée Sept 2023 (N-1)	1 236,00 €
13392	UDAF 53 LAVAL	295,00 €
13227	RESTAURANT DU CŒUR	175,00 €

00049	BANQUE ALIMENTAIRE	225,00 €
42154	CROIX ROUGE	90,00 €
42155	LA CROIX D'OR	90,00 €
10225	CHAMBRE DES METIERS	50,00 €
42156	APF - PARALYSES DE France	90,00 €
17408	ASS 53 INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX (IMC)	90,00 €
18002	ASS FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES TELETHON	90,00 €
24436	COMITE DAL53 LIGUE CONTRE LE CANCER	90,00 €
13297	France ALZHEIMER	90,00 €
000481	ASS SCLEROSES EN PLAQUES -AFSEP	90,00 €
	LPO - Ligue Protection des Oiseaux - Coordonnées ?	150,00 €
	UNADEV -	90,00 €

**Montant total des subventions : 25 747.00 €**

Enregistrée en Préf le 24 JAN. 2024

publiée 24 JAN. 2024

## 7) PROJET SKATEPARK – TERRE DE JEUX 2024 Lancement de l'opération, plan de financement prévisionnel, et demandes de subventions DEL 2024 – 008

Considérant les derniers éléments reçus de l'agence THE EDGE, (maître d'œuvre) pour l'opération suivante (création d'un skate-park), les coûts peuvent être détaillés comme suit :

Descriptif de la dépense	Montant HT	Montant TTC
<i>Maître d'œuvre :</i>		
Etudes et conception	18 000.00 €	21 600.00 €
Plan topographique	550.00 €	660.00 €
Etude géotechnique	2 714.00 €	3 256.80 €
<b>Sous/Total Prestations annexes</b>	<b>21 264.00 €</b>	<b>25 516.80 €</b>
<i>Réalisation :</i>		
Gros œuvre- ouvrages béton sur dallage béton	180 000.00 €	216 000.00 €
<b>Coût Total</b>	<b>201 264.00 €</b>	<b>241 516.80 €</b>



**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la situation du **PROJET** et des coûts comme présentés ci-dessus ;

**APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL** suivant :

- Subv Etat/DETR 2024 (30 % de 150 000.00 HT le plafond) .....	45 000.00 €.
- Subv dans le cadre Héritages Terre de Jeux 2024, non connu à ce jour.	
- FCTVA (16.404 %)	34 028.00 €.
- Autofinancement	162 488.80 €.
<b>Total des financements :</b>	<b>241 516.80 €</b>

**SOLLICITE** pour cette opération l'aide financière :

- De l'Etat au titre de la DETR 2024 pour l'opération globale,
- De l'Etat au titre HERITAGES Terre de Jeux 2024.

**AUTORISE** M. Le Maire à solliciter d'autres co-financements pour ce projet.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Enregistrée en Préf le

24 JAN, 2024

publiée

24 JAN, 2024

## **8) PROJET CENTRE BOURG**

**Lancement de l'opération, plan de financement prévisionnel, et demandes de subventions**

DEL 2024 - 009

Considérant les derniers éléments reçus du bureau d'études TECAM, (maître d'œuvre) pour l'opération suivante (restructuration du centre bourg), les coûts peuvent être détaillés comme suit :

<b>Descriptif de la Dépense</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>ETUDE Aménagement</b> pour la requalification du centre bourg (ESQ, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR)	<b>38 500.00 €</b>	<b>46 200.00 €</b>
<b>AMENAGEMENT</b>	<b>1 414 503.87 €</b>	<b>1 697 404.64 €</b>
<b>Terrassement - Voirie</b>	<b>920 521.80 €</b>	<b>1 104 626.16 €</b>
• Terrassement	175 421.00 €	210 505.20 €
• Voirie et trottoir	745 100.80 €	894 120.96 €

<b>Assainissement</b>	<b>456 101.50 €</b>	<b>547 321.80 €</b>
• Généralités	1 500.00 €	1 800.00 €
• A. Eaux pluviales	405 541.00 €	486 649.20 €
• A. Eaux usées	39 600.00 €	47 520.00 €
• Essais réseaux	9 460.50 €	11 352.60 €
<b>Espaces verts</b>	<b>37 880.57 €</b>	<b>45 456.68 €</b>
• Gazons et végétaux	37 880.57 €	45 456.68 €
<b>TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE</b>	<b>93 500.00 €</b>	<b>112 200.00 €</b>
• Travaux de génie civil des infrastructures de communication	30 100.00 €	36 120.00 €
• Réseaux Electricité	31 000.00 €	37 200.00 €
• Eclairage Public	32 400.00 €	38 880.00 €
<b>Coût Total</b>	<b>1 546 503.87 €</b>	<b>1 855 804.64 €</b>

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la situation du **PROJET** et des coûts comme présentés ci-dessus ;

**PREVOIT LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL** suivant :

- Subv Etat/DETR 2024 (30 % de 1 000 000 HT, le plafond) .....	300 000 €.
- Subv Etat/DSIL 2024.....	300 000 €
-	
-	
- FCTVA (16.404 %) .....	246 000 €.
- Autofinancement.....	1 009 804.64 €.
<b>Total des financements :</b>	<b>1 855 804.64 €</b>

**SOLLICITE** pour cette opération, différentes aides (subventions) :

- De l'Etat au titre de la DETR 2024 pour l'opération globale,
- De l'Etat au titre de la DSIL 2024.

- *(D'autres pistes de financement en cours)*

**AUTORISE** M. Le Maire à solliciter d'autres co-financements pour ce projet.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **9) Proposition Parc informatique, téléphonie, réseau - MAIRIE**

DEL 2024 - 010

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des tarifs proposés et commencer les travaux de réseau et d'installation du parc informatique rapidement, M. Le Maire propose et demande l'avis du conseil municipal.

M. Le Maire précise également que pour la réalisation des travaux de réseau nous aurons besoin également d'une intervention d'un électricien.

### **Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** le projet du nouveau parc informatique, serveur informatique, et réseau au sein de la mairie.

**VALIDE** la proposition des devis de l'entreprise CONTY.

**AUTORISE** à inscrire les montants des devis au budget primitif 2024.

Enregistrée en Préf le **24 JAN. 2024** publiée **24 JAN. 2024**

## **10) Proposition Valise 12 ordinateurs portables ECOLE EUGENE HAIRY**

DEL 2024 - 011

Suite à une demande de Mr BLANCHARD, Directeur de l'école Eugène Hairy, concernant le renouvellement de leur valise comprenant 10 ordinateurs portables, qui deviennent obsolètes, M. Le Maire propose et demande l'avis du conseil municipal concernant le devis proposé par l'entreprise CONTY.

### **Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** le projet proposé par l'entreprise CONTY, à savoir une valise comprenant 12 ordinateurs portables.

**VALIDE** la proposition du devis en sa totalité.

**D'INSCRIRE** le montant du devis au budget primitif 2024.

Enregistrée en Préf le **24 JAN. 2024** publiée **24 JAN. 2024**

**11) Éléments budgétaires 2023 : Les restes à réaliser au 31/12/2023 sur le budget général**

Porté à connaissance

Monsieur Le Maire présente les états des restes à réaliser au 31/12/2023 sur la section d'investissement du Budget Général.

**1. Dépenses investissement**

**COMMUNE DE VAIGES - 53480 VAIGES**  
**BUDGET PRINCIPAL VAIGES**  
**RESTES A REALISER 2023 - DEPENSES INVESTISSEMENT**

OPERATION	CHAPITRE	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE	TIERS	RAP. 2023
142-MATERIELS	21	2185 - Autres	230000552	FOLHNTURES ILLUMINATIONS NOEL	PLEN CIEL	2 777,52 € Dévis n°3 du 28/01/2023
142-MATERIELS					Somme :	2 777,52 €
156-SALLE DE MUSIQUE	21	2131 - Bâiments publics	210001572	ELECTRICITE PLOMBERIE CHAUFFAGE (REPORT)	LEVEILLE ANTOINE SARL	3 012,10 € Dévis n°DE01950 du 03/04/2023
156-SALLE DE MUSIQUE					Somme :	3 012,10 €
164-CIMETIERE	21	212 - Agencement et aménagements de terrains	220001638	AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC ET CIM(REPORT)	EUROVALLEROY PAYSAGES	4 311,00 €
164-CIMETIERE					Somme :	4 311,00 €
172-VOIRIE CENTRE BOURG	20	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	230001978	MOE ETUDE AMONT REQUALIF CENTRE (REPORT)	TECAM	25 380,00 € Marché 2020-001
	204	2224 - Subventions d'équipements matériels	230001812	EFFACEMENT RESEAUX RLE R GLETRON	TERRITORE D ENERGIE MAYENNE	30 100,00 € Convention signée le 01/2/2023
		212 - Agencement et aménagements de terrains	230001194	Dégâts AMBANTE HAP,Ops 172 - Trottoir	MAYENNE INCENERIE	1 108,80 € Dévis n°D2023-4-18 du 07/02/2023
			230001613	PLANTATIONS ET ENGazonnement	TROU PAYSAGE	10 710,16 € Dévis n°DE000126 du 09/11/2023
			210001570	TX REFECTION VOIRIE RUE DU MARCH(REPORT)	LOCHARD OBAUCE SAS (ELB)	16 066,00 € Dévis n°E210454 du 04/05/2023
			230000709	RESTAURATION REVET. RUE CHARLES-TILLEULS	PLAINE ETUDE	2 016,00 € Marché 2021003BG
	21	2151 - Réseaux de voirie	230000922	FOURNITURE GARDE CORPS 08	COMELY	3 083,12 € Proposition de prix du 24/05/2023
			230000923	PLUS VALUE FIXATION INOX ET EGROUX	COMELY	284,80 € Proposition de prix du 24/05/2023
			230001056	Avenant 1 à Contrat M-Ouvrre PLAINE ETUDE	PLAINE ETUDE	3 427,93 € Marché 2021003BG
		2152 - Installations de voirie	230001859	BRANCHEMENT RUE DES TILLEULS	ENEDIS DR PAYS DE LA LOIRE	1 329,12 € Proposition n°7230189701 du 05/09/2023
		21538 - Autres réseaux	230001854	TRAVAUX EAU PLUVIALES	EUROVA ATLANTIQUE	6 092,00 € Facture n°FA013A527 23-11007181
172-VOIRIE CENTRE BOURG					Somme :	101 489,95 €
175-ECOLE MATERNELLE	21	2131 - Bâiments publics	230001433	ALARME TYPE 4 PLANETE 2 ECOLE MATERNELLE	EUROPEU	551,40 € Dévis n°CR10037146-2 du 16/10/2023
175-ECOLE MATERNELLE					Somme :	551,40 €
181-EGLISE DE VAIGES	21	2131 - Bâiments publics	230001434	DECLONCHEUR ET ALARME EGLISE SAINT LAURE	EUROPEU	874,02 € Dévis n°CR10037150-1 du 16/10/2023
181-EGLISE DE VAIGES					Somme :	874,02 €
195-POLE ACCUEIL ENFANCE	21	2189 - Autres	230009707	VOLES D'OMBRAGE POLE ENFANCE	SOLAMENVA	24 328,80 € Dévis n°3341 du 13/01/2023
195-POLE ACCUEIL ENFANCE					Somme :	24 328,80 €
205-LOCATIFS 31 RUE ROBERT GLETRON	21	2132 - Bâiments privés	230001420	REFECTION APPART 2 RUE ROBERT GLETRON	LOGEALU DEGO	5 142,92 € Dévis n°DE01746 du 14/10/2023
			230001596	RENOV ELEC 31 RUE R GLETRON	LEVEILLE ANTOINE SARL	3 174,48 € Dévis n°DE02584 du 14/11/2023
			230001597	RENOV PLOMBERIE 31 RUE R GLETRON	LEVEILLE ANTOINE SARL	5 120,44 € Dévis n°DE02583 du 14/11/2023
205-LOCATIFS 31 RUE ROBERT GLETRON					Somme :	11 437,84 €
209-JARDIN PUBLIC (PRES CIMETIERE)	20	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	210000480	MOE AMNOT JARDIN PUBLIC ET CIMET(REPORT)	TECAM	153,00 € Marché n°2021001
209-JARDIN PUBLIC (PRES CIMETIERE)					Somme :	153,00 €
219-AIRE DE LOISIRS DU MARCHIS	21	2184 - Autres	230001614	BUTS DE FOOT A 11	NERUAL SARL	34 221,50 € Dévis n°D21098 du 04/10/2023
219-AIRE DE LOISIRS DU MARCHIS					Somme :	34 221,50 €
221-SKATE PARK	20	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	230000865	CONCEPTION SKATEPARK ETUDE ASSISTANCE	THE EDGE	21 000,00 € Marché n°2023-002 BG. Dévis signé le 30/06/2023
			230001601	PLAN TOPO SKATE PARK	HALLARD DAVID SARL	660,00 € Dévis n°2023-180 du 27/11/2023
			230001602	ETUDE GEOTECHNIQUE SKATE PARK	LABORATOIRE CBTP	3 256,80 € Contrat de prestation n°DAG202311221.1
221-SKATE PARK					Somme :	25 916,80 €
					Somme totale :	209 023,73 €

Etat des restes à réaliser dépenses arrêté à la somme de deux cent neuf mille vingt trois euros et soixante treize centimes.

Fait à Vaiges, le 11/01/2023  
 Le Maire,

Régis LEFEUVRE



## 2. Recettes investissement.

COMMUNE DE VAIGES - 53480 VAIGES

BUDGET PRINCIPAL VAIGES

RESTES A REALISER 2023 - RECETTES INVESTISSEMENT

OPERATION	CHAPITRE	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE	TERMINES	PAR 2023	ESTIMATIONS
		1328 - Autres subventions d'équipement	23RC001879	SUBVENTION MICRO CRECHE	CAF DE LA MAYENNE	204 000,00 €	Convention de financement - dossier n°202103429
214-AMENAG MICRO-CRECHE+IMMEUBLE ADAPTE	13	13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	22R001122	SUBVENTION DETR MICRO-CRECHE(REPORT)	PREFECTURE DE LA MAYENNE	24 302,72 €	Arrêté n°210319925 du 23/03/2022
		13462 - Dotation de soutien à l'investissement local	22R001121	SUBVENTION DSIL MICRO-CRECHE(REPORT)	PREFECTURE DE LA MAYENNE	10 253,00 €	Arrêté n°2022-03AR/73 du 26/04/2022
214-AMENAG.MICRO-CRECHE				Somme :		324 552,72 €	
				Somme totale :		324 552,72 €	

Etat des restes à réaliser recettes arrêté à la somme de Trois cent vingt quatre mille cinq cent cinquante deux euros et soixante douze centimes.

Fait à Vaiges, le 11/01/2023

Le Maire,

Régis LEFEUVRE



**Le Conseil Municipal, a été informé des restes à réaliser publiés en préfecture le 12 janvier 2024, arrêtés comme suit :**

- En dépenses : 209 023.73 €
- En recettes : 324 552.72 €

### Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Voirie et bâtiments communaux	Aménagement	10/02/2024	10 h	Mairie

### Conseil Municipal

- Jeudi 29 février 2024
- Jeudi 28 mars 2024
- Jeudi 25 avril 2024

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**  
Mr PERDREAU Ludovic.

**Le Maire,**  
Mr LEFEUVRE Régis.


